Cinquantième année. - N ° 222 A 18 et 19 novembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 140

11 – AUDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NARBONNE

Ventes et cessions

805 139 920 RCS Narbonne.
JEMIAL.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 3000 EUR.
Adresse : 14, avenue du Champs de Mars, Zone Industrielle de Plaisance, 11100 Narbonne.
Date de commencement d'activité : 1er janvier 2017.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE JEMIAL Société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros Siège social : 14 Avenue du Champ de Mars ZI de Plaisance 11100 NARBONNE 805 139 920 RCS NARBONNE ET VIAL IMPORT EXPORT Société à responsabilité limitée au capital de 6 342,29 euros Siège social : 12 Avenue du Champ de Mars ZI de Plaisance 11100 NARBONNE 382 464 113 RCS NARBONNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NARBONNE 07 Novembre 2017 La société JEMIAL, société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros, dont le siège social est 14 Avenue du Champ de Mars ZI de Plaisance 11100 NARBONNE immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 805 139 920, et la société VIAL IMPORT EXPORT, société à responsabilité limitée au capital de 6 342,29 euros, dont le siège social est 12 Avenue du Champ de Mars ZI de Plaisance 11100 NARBONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 382 464 113 RCS NARBONNE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société JEMIAL par la société VIAL IMPORT EXPORT. La société JEMIAL ferait apport à la société VIAL IMPORT EXPORT de la totalité de son actif, soit 67 462 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 18 288 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 47 174 euros. En rémunération de cet apport net 84 parts nouvelles de 15,25 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société VIAL IMPORT EXPORT à titre d'augmentation de son capital social 1 280 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 23 614 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 84 de la société VIAL IMPORT EXPORT pour 149 de la société JEMIAL. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01 janvier 2017, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par JEMIAL depuis 01 janvier 2017 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par VIAL IMPORT EXPORT. La société

JEMIAL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de NARBONNE au nom des deux sociétés le 13.11.2017. Pour avis.

